



ÉDITO

Clarté, responsabilité et solidarité

Nous tenions à remercier chaleureusement notre maire pour la publicité qu'il nous a faite dans le journal municipal de juin. Son « droit de réponse » a suscité de nombreux commentaires de votre part. Si l'accès à l'information n'est pas toujours aisé pour les conseillers municipaux d'opposition, un patient travail de recoupement permet souvent de vous apporter une information différente, loin de toute démagogie.

Depuis 2008, nous n'avons pas dévié de la ligne que nous nous étions imposés : « être une opposition vigilante et constructive ». Nous sommes aussi plus que jamais à votre écoute sur tous les sujets qui concernent votre vie quotidienne. Nos interventions dans ce domaine sont régulières et nous nous faisons un devoir de répondre systématiquement à toutes vos demandes.

Force de proposition, nous le restons toujours dans tous les débats auxquels nous participons. Il serait plus simple parfois de proclamer bruyamment notre désaccord, mais nous sommes convaincus que ce n'est pas ce que vous attendez d'une équipe dont les membres pourraient un jour accéder aux responsabilités.

Chacun des sujets traités dans ce numéro prouve le souci que nous avons toujours eu de dépasser l'opposition stérile et de travailler dans l'intérêt général. La maison médicale, la police municipale, le plan de prévention des risques naturels sont autant d'exemples de notre détermination à défendre une certaine conception de l'action publique fondée sur la clarté, la responsabilité et la solidarité.

Bonne lecture de ce treizième numéro !

Didier Fischer,

Conseiller municipal de Coignières,
Conseiller régional d'Île-de-France.

ENFIN, UNE NOUVELLE MAISON MÉDICALE À COIGNIÈRES ?

C'était il y a 4 ans : fin 2008, pour la première fois, les médecins du centre médical Ambroise Paré alertaient Monsieur le Maire sur le fait que le centre n'est pas aux normes pour respecter la loi du plan Handicap de 2015. La réaction de Monsieur Pailleux est claire et confirmée par ses déclarations publiques en conseil municipal « *À Coignières, tout le monde a une voiture !* » (juin 2009) et dans la presse « *Le centre médical est une affaire purement privée. L'action publique ne doit pas intervenir dans le domaine privé. Il y a plein de centres médicaux à moins de 3 à 4 km.* » (Les Nouvelles décembre 2009).

Plusieurs praticiens quittent leur cabinet qui reste vide, aucun nouveau médecin ne souhaitant s'installer dans des locaux qui ne seraient bientôt plus adaptés et la survie du centre est donc menacée. Conscient d'un réel besoin sanitaire et social d'une maison médicale sur notre commune, notre groupe **Coignières Pour Tous** réagit en invitant les Coigniériens à signer une pétition pour la sauver. Avec près de 900 signatures, ce document est remis lors du conseil municipal de décembre 2009.

L'hiver, le printemps et... une certaine pétition sont propices à la réflexion de Monsieur le Maire et de la majorité municipale. Avec les Coigniériens, nous ne pouvons que nous réjouir en apprenant dans le numéro de juin 2010 **d'Ensemble à Coignières** que la majorité municipale opte « *pour la nécessaire reconstruction d'un centre médical* », projet alors chiffré à 1 000 000 €. Lors du conseil municipal de mars 2011, une délibération est votée pour permettre à la commune de réaliser un emprunt commun pour la réhabilitation et agrandissement de la mairie et la construction d'un centre médical.

Devant la perspective d'une nouvelle maison de santé, plusieurs cabinets du centre Ambroise Paré trouvent alors de nouveaux locataires. Parallèlement les praticiens sont consultés sur leurs besoins et leurs attentes dans le cadre de cette nouvelle réalisation. En février 2012, un projet est présenté à la presse (Les Nouvelles) et un plan du bâtiment est affiché dans la salle du conseil municipal.

En octobre 2012, où en sommes nous ? Des appels d'offre aux entreprises viennent enfin d'être lancés. Nous nous interrogeons : **pour quelle raison Monsieur le maire et son équipe ont-ils tant attendu ?** Pour un objectif électoral ? Par manque de réelle conviction de maintenir une médecine de proximité sur sa commune ? Quel est le coût actuel de cet investissement ? 1 500 000 € ? 1 800 000 € ?



Parallèlement à ces interrogations, il faut savoir que le Conseil Régional d'Ile-de-France propose un dispositif visant à aider les communes pour la réalisation de maisons pluridisciplinaires de santé... Or, à ce jour les services compétents du Conseil Régional n'ont reçu aucune demande formelle de subvention de la part de notre commune. Des courriers ont bien été échangés sur le sujet fin 2009 et début 2010, sans qu'aucune suite ne soit don-

née par la commune. Là encore, nous nous interrogeons : **pour quelle raison notre maire et son équipe n'ont-ils pas poursuivi la démarche ?** Par volonté politique ? Parce qu'ils n'avaient pas l'intention de construire un bâtiment aux normes environnementales actuelles, une des conditions nécessaires pour obtenir une subvention ? Pour l'exemple, la commune d'Ablis, qui vient d'inaugurer son nouveau centre médical le 22 septembre dernier a reçu une aide de 100 000 € de la part de la Région...

Force est de constater la différence de gestion des projets municipaux. Un emprunt unique est fait pour deux investissements : le chantier de la mairie est en voie d'achèvement mais celui de la nouvelle maison médicale n'a pas encore démarré. Le terrain communal derrière l'école Bouvet a été l'objet de deux projets : côté Avenue du Bois, une gestion rapide et efficace pour la construction terminée d'un somptueux logement de fonction qui ne va bénéficier qu'à une famille et côté Rue de la Boissière une gestion chaotique pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire dont la première pierre n'est toujours pas posée et qui est pourtant destinée à tous par ses actions de soin, de prévention, d'éducation pour la santé et par son rôle social.

Pouvons-nous espérer que les Coigniériens seront accueillis avant la fin 2013 dans une maison médicale flambant neuf ? La qualité de vie dans notre commune passe aussi par le bien-être et la santé.

✚ Madeleine Andréani et Patricia Montout-Bellonie.

LE PPRT DE COIGNIÈRES : SÉCURITÉ OU PAS !

Depuis 2009, un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) est à l'étude pour la commune de Coignières. Il vise à limiter les conséquences d'éventuels accidents industriels en améliorant la sécurité des personnes exposées.

Dans notre commune, nous avons deux dépôts d'hydrocarbures gérés par les sociétés Raffinerie du Midi (RM) et TRAPIL, classés SEVESO II. Ces dépôts, qui alimentent tout l'ouest francilien en fuel domestique et en essence, peuvent présenter un danger pour les Coigniériens et les personnes travaillant à proximité.

Depuis l'explosion « d'AZF », près de Toulouse, le gouvernement français a promulgué une loi en 2003 pour renforcer la protection des personnes contre les risques technologiques. Il s'ensuit un arrêté préfectoral pour mettre en place un projet de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de nos deux dépôts pétroliers. L'objectif du PPRT de Coignières est donc de pouvoir faire face à un accident avec des effets thermiques et/ou de surpression lié aux produits actuellement stockés dans les différentes cuves. Si, selon les études effectuées, la probabilité qu'il se produise est faible, le danger n'en demeure pas moins important.

Ce projet de PPRT a été élaboré en concertation avec les deux exploitants, RM et TRAPIL, les services ingénieries de la DRIEE (Direction Régionale Intercommunale de l'Énergie

et l'Environnement) et de la DT78 (Direction Territoriale des Yvelines), les représentants des communes avoisinantes et les représentants des riverains (notre association, **Coignières pour Tous**, a participé à ces travaux).

Une méthode de calcul pour délimiter les zones les plus exposées aux effets dangereux et les zones les moins exposées a été élaborée par les services de l'Etat. Elle est fondée sur la probabilité des risques dangereux. Par une modélisation informatique, le calcul s'appuie sur la probabilité de l'événement déclencheur combinée à l'intensité du phénomène dangereux (thermique et/ou de surpression) que cet événement pourrait générer.

Un plan de zonage d'un rayon de 600 mètres a été ainsi défini à partir duquel des prescriptions, plus ou moins contraignantes, ont été associées à chaque zone. Parmi ces prescriptions : l'expropriation (trois entreprises sont ainsi concernées), le délaissement (une entreprise), de nouvelles règles de construction (notamment un renforcement des fenêtres pour les constructions neuves) et des signalisations spécifiques.

Aujourd'hui, la phase d'étude et de concertation est terminée et un avis favorable a été émis auprès du sous-préfet des Yvelines lors du dernier CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) en date du 8 octobre 2012.

Ce projet a ensuite été présenté devant le conseil municipal, lors de la séance du 26 octobre 2012. Quel ne fut pas l'étonnement de notre groupe de voir la majorité, à coup d'arguments pseudo-scientifiques et d'autres encore plus contestables, remettre en cause le travail effectué et nier le danger potentiel des installations pétrolières au prétexte que la probabilité d'un accident est faible !

Une délibération ubuesque dans sa rédaction et son argumentation a ainsi été soumise au vote des élus. Par charité, **Coignières pour Tous** a contribué à son amélioration sans toutefois pouvoir faire disparaître des arguments aussi ridicules que : « *considérant la probabilité d'occurrence d'un UVCE* affichée dans le PPRT de 10⁻⁵/an, soit une chance tous les 100 000 ans, laquelle mérite d'être comparée à l'espérance de vie des entreposages d'hydrocarbures de TRAPIL et RM qui est de l'ordre de grandeur des réserves connues de pétrole dans le monde, soit 50 ans* » ou « *Considérant le refus des habitants de Coignières dès le début des années 1970 d'accueillir sur la commune un dépôt d'hydrocarbures et la circonstance que c'est l'État qui a imposé unilatéralement ces dépôts (...) le conseil municipal donne un avis défavorable* » !

On peut comprendre que l'expropriation de trois entreprises ne fasse pas plaisir, mais cette mesure n'est pas prise à la légère. Ces entreprises sont accolées aux dépôts pétroliers et leur bâti ne pourrait résister à un effet thermique ou de surpression entraînant presque inévitablement la mort des employés.

Face à cette éventualité, même faible, il a paru de la responsabilité des élus de **Coignières pour Tous** de voter contre la délibération proposée par la majorité municipale.

Ce PPRT va être prochainement soumis à Enquête Publique à la mairie de Coignières. Tout Coigniérien pourra donner son avis au commissaire enquêteur, lequel remettra les conclusions de

l'enquête au Préfet des Yvelines. Ce plan de protection sera mis en application après l'approbation par arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines, vers juin 2013.

Des informations plus précises vous sont présentées sur le site de la DRIEE, en consultant les compte-rendus de réunions des POA** du 24 août au 24 octobre 2012 :

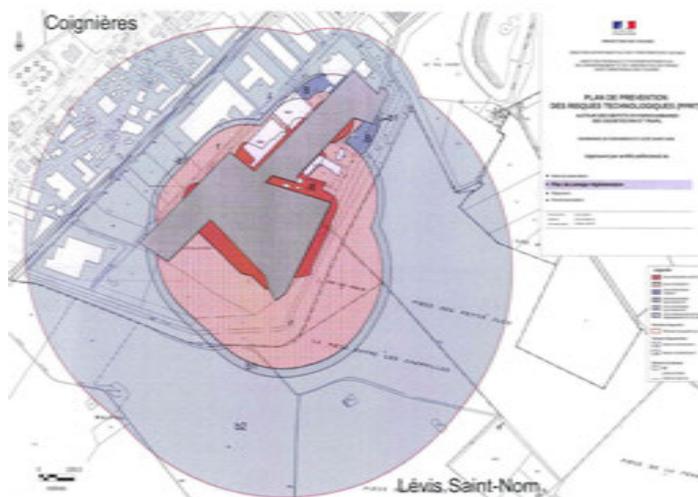
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/pprt-78-r316.html

Si vous avez des questions, des précisions à demander, vous pouvez nous en faire part sur notre blog : www.coignierespourtous.net

✉ **Marc Montardier et Didier Fischer.**

*UVCE : *Unconfined Vapour Cloud Explosion* ou Explosion d'un nuage de vapeurs non confiné.

**POA : Personnes et Organismes Associés.



POLICE MUNICIPALE... SUITE !

Notre article du mois de juin 2012 sur la police municipale et les réactions qu'il a suscitées nous confortent dans notre démarche. Entre autres, le syndicat USPPM qui a agi pour «recadrer» dans l'esprit de notre maire «le champ de compétences» de ses deux Agents de Sécurité de la Voie Publique (ASVP).

Au-delà de ces réactions et de leur effet immédiat (le véhicule n'est plus, depuis quelques temps, estampillé «police municipale») il faudrait aussi se pencher sur la finalité des choses. S'agit-il simplement de faire croire que l'on se préoccupe de sécurité publique ou bien souhaite-t-on faire remplir des missions plus ambitieuses que vaguement pour les besoins de la mairie ?

Pourtant, il y aurait tant à faire ! En structurant, par exemple, un service municipal qui couvrirait l'ensemble des compétences de sécurité de la voie publique et de police, suffisant en effectif pour permettre une réelle permanence, une vraie proximité avec la

population, la formation continue et des opportunités de progression de carrière pour ses agents (le concours est nécessaire pour passer d'ASVP à policier municipal).



Notre avis est qu'un service de cinq personnes, par exemple trois policiers et deux agents, est le minimum viable qui permettrait une bonne gestion du personnel et la couverture, à minima, de ses missions.

Evidemment, cela aurait un coût mais vaut-il mieux dépenser un peu plus pour l'intérêt général ou continuer à gaspiller juste pour faire croire qu'on y répond ? Et si l'on en a pas les moyens ou la volonté, le dire et l'assumer serait plus honnête vis-à-vis des Coigniériens. ✉ **Thierry Chabas.**

COMMUNIQUÉ :

LE PROLONGEMENT DU RER C JUSQU'À COIGNIÈRES RÉINTRODUIT DANS LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La mise en révision du texte adopté par l'assemblée régionale en 2008 pour prendre en compte les infrastructures de transport du Grand Paris avait conduit à la suppression de ce prolongement du RER C jusqu'à Coignières au nom du principe que la priorité était à la rénovation de cette ligne plutôt qu'à son prolongement. Les Coigniériens et les habitants des communes limitrophes, qui souffrent déjà des nuisances de la RN10, se voyaient ainsi privés d'un projet qui à terme devait améliorer leur qualité de vie en facilitant leurs déplacements. De nombreux élus s'étaient émus de voir dans le document soumis à la concertation la disparition de cette nouvelle offre de transport.

« L'amélioration des transports en commun dans ce secteur géographique est une priorité » pour Didier Fischer, conseiller municipal de Coignières et conseiller régional d'Île-de-France, dont l'amendement réinscrivant le prolongement du RER C jusqu'à Coignières a été repris par l'exécutif régional.

Cette réinscription est assurément une bonne chose. Elle contribuera aussi à l'horizon 2030 au désenclavement de l'Ouest du plateau de Saclay et permettra d'inclure ce territoire dans la dynamique de la zone dense francilienne, tout en épousant une logique de développement durable. 🇫🇷

SALARIÉS DES TPE (TRÈS PETITES ENTREPRISES) : VOTONS !

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, les salariés des Très Petites Entreprises sont appelés pour la première fois à élire leur représentation syndicale.

Salariés d'une entreprise de l'artisanat, d'un commerçant, d'une association, d'un employeur qui travaille en libéral, employé ou cadre dans une entreprise de moins de 11 personnes ou employé à domicile nous sommes plus de 4,6 millions à pouvoir voter pour désigner un syndicat qui nous représentera.

Pour pouvoir voter il faut, quelle que soit la nationalité du salarié :

- À la date du 31 décembre 2011, être salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employé à domicile,
- Avoir 16 ans révolus le 28 novembre 2012,

- Être inscrit sur les listes électorales spécifiques à ce scrutin.

POURQUOI VOTER ?

Conditions de travail, formation professionnelle, contrat de travail, salaire, congés... Les syndicats sont là pour vous représenter.

Ils participent notamment à l'élaboration des conventions collectives et à la gestion de nombreux organismes (Sécurité Sociale, organismes paritaires, etc.).

Ils sont également les interlocuteurs de l'État sur le sujet des grandes réformes sociales.

Pour en savoir plus : <https://www.electiontpe.travail.gouv.fr> 🇫🇷



● JE SOUTIENS COIGNIÈRES POUR TOUS ●

J'apporte mon soutien financier à l'association **Coignières Pour Tous**.

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse :

Montant de ma participation : €

J'établis un chèque à l'ordre de **Coignières Pour Tous** et je le fais parvenir à l'adresse de l'association :

Coignières Pour Tous - 32, allée des Bourreliers - 78310 Coignières

J'accepte que mon nom apparaisse sur la liste établie par le comité de soutien : Oui Non

Vous souhaitez réagir à nos articles ? Communiquer avec nous, nous rejoindre ?

Vous pouvez nous retrouver sur notre blog :

www.coignierespourtous.net

